

rentrées suffiraient à justifier cette mise en valeur. Si c'est ce à quoi il pensait, à mon avis, il aurait dû le dire. Mais l'honorable député ne l'a certainement pas dit au cours de ses remarques portant sur la résolution. Si le principe suivant lequel on rattache les exemptions personnelles au coût de la vie dans des régions particulières, était adopté et mené à sa conclusion logique, il pourrait être sensé de réduire les exemptions pour les contribuables qui demeurent dans les régions où le coût de la vie est faible. Je suis certain que les très honorables députés savent d'expérience que certaines de ces régions où le coût de la vie est faible sont proches des municipalités dans lesquelles le coût de la vie est fort élevé. Il me semble que permettre différents niveaux d'exemptions pour les contribuables de la même province, ou, encore, du même pays, serait tout à fait inacceptable; cependant, pareil régime serait presque inévitable si les exemptions personnelles étaient liées au coût régional de la vie.

La motion stipule que cet avantage supprimerait les difficultés qu'éprouvent les familles de petits salariés qui habitent dans les régions septentrionales du Canada. Je dirais que le résultat serait tout autre et, en réalité, en haussant le revenu disponible des contribuables de revenus supérieurs, on pourrait faire monter les prix et ainsi faire retomber le fardeau sur les voisins moins fortunés. Même si le changement proposé dans la motion pouvait se borner à certaines régions septentrionales définies, où le coût de la vie est élevé, il n'aiderait pas les gens à revenu très bas, puisque leur revenu n'est pas imposable.

M. Nielsen: Le député me permet-il de lui demander s'il exprime les vues du gouvernement libéral?

M. Lloyd: J'ai très peu l'occasion, de ce côté-ci de la Chambre, de participer à nos délibérations...

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourquoi?

M. Lloyd: C'est à cause des traditions de la Chambre qui accordent la parole aux membres de l'opposition. Mais le député du Yukon (M. Nielsen) cherche si souvent à faire étalage de sa science d'une façon pédante que je suis convaincu qu'il a déjà assez parlé. Je pense qu'il devrait faire un peu plus de recherches dans son bureau afin d'éviter de faire perdre du temps à la Chambre.

Je disais que même si le changement proposé pouvait se borner à certaines régions où les frais sont élevés, cela n'aiderait aucunement les gens à revenus modestes qui ne sont pas impossibles de toute façon. En outre, cela soulagerait le plus les contribuables les plus fortunés et le moins les petits salariés.

[M. Lloyd.]

Je ne crois pas que le député se soit rendu compte de cela lorsqu'il a compilé hâtivement ses notes à l'appui de cette résolution, afin de montrer son intérêt pour la mise en valeur du Yukon...

M. Nielsen: Du Nord.

M. Lloyd: ...ou du Nord dont, j'en conviens, il devrait se préoccuper. La motion semble également supposer que les frais plus élevés qui, dit-on, sont supportés par les habitants du Nord du Canada ne sont actuellement compensés d'aucune façon par une rémunération plus élevée, sous forme de traitements, de salaires, d'allocations ou de droits spéciaux qui seraient payés ou exigés dans les régions où les prix sont plus bas. Je doute que l'on doive supposer cela. Je comprends les problèmes dont parle la motion, mais je crois que la solution proposée ne serait ni praticable ni juste.

Pour conclure, je dirai que je n'ai rien contre l'objectif, qui est d'encourager et d'accélérer l'accroissement de la population dans le Nord du Canada. J'ai l'impression que les propositions du genre de celle qui nous est faite ne sauraient remplacer le laborieux travail de recherche qui se poursuit au ministère du Nord canadien et dans les autres ministères de l'État.

Ce besoin d'études techniques pour accélérer l'extension de la population dans le Nord, semble amuser le député du Yukon. Je suis d'avis qu'on ne pourrait obtenir ce résultat au moyen d'une mesure superficielle comme celle qu'il propose.

M. Nielsen: Êtes-vous jamais allé dans le Nord?

M. Lloyd: Cela montre que le député s'inquiète plus de sa popularité que du but qu'il s'est fixé.

M. Bert Leboe (Cariboo): Comme il ne reste que 20 minutes, je ne parlerai pas longtemps.

J'ai écouté avec un vif intérêt l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) et le préopinant. Nous devons reconnaître qu'il est tout à l'honneur de l'honorable député du Yukon d'avoir signalé cette question à l'attention de la Chambre. C'est un problème auquel sont aux prises les personnes qui habitent nos régions septentrionales.

Il y a sans doute certaines espèces d'aide fournies à la population des régions nordiques des provinces. En ce qui concerne la Colombie-Britannique, je peux mentionner une aide importante l'uniformisation des taux d'électricité grâce à laquelle on peut obtenir de l'électricité aux mêmes taux, que ce soit à Fort-Nelson ou dans la région de Vancouver.

On étudie le problème des produits du pétrole et j'espère qu'on tentera ensuite de